

Ministry of Education
Financial Analysis and
Accountability Branch
900 Bay Street
20th Floor, Mowat Block
Toronto, ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
900, rue Bay
20^e étage, édifice Mowat
Toronto ON M7A 1L2



2016: SB02

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Cadres supérieurs de l'administration des affaires
Cadres supérieurs des administrations scolaires

EXPÉDITEUR: Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE: 21 janvier 2016

OBJET: Dépenses exceptionnelles encourues pendant la grève du zèle durant l'année scolaire 2015-16

La présente note vise à vous demander des renseignements sur les dépenses exceptionnelles engagées par les conseils scolaires résultant de la grève du zèle au cours de l'année scolaire 2015-16. Ceci est un suivi suite à la note de service récemment communiqué par le sous-ministre concernant donnant de plus amples informations sur les directives 2015-16 après la fin de la grève du zèle.

Les conseils sont tenus de fournir les coûts encourus en raison de la grève du zèle lancée, au niveau provincial, par les fédérations / syndicats énumérés ci-dessous;

- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
- Fédération des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)
- Fédération des enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
- Travailleuses et Travailleurs en Éducation

Types de dépenses supplémentaires qui sont admissibles comprennent:

| Catégorie | Description |
|------------------|--|
| Communication | inclus les coûts des avis aux élèves, aux parents et aux contribuables liés à la grève du zèle (y compris les coûts de traduction) |
| Frais juridiques | liés aux consultations sur des questions concernant la grève |

| Catégorie | Description |
|--|--|
| Coûts de sécurité | exemples: embauche d'une firme de sécurité engageant des frais de déplacement et d'heures supplémentaires pour surveiller la situation dans les écoles individuelles |
| Coûts de supervision | associés au maintien de la sécurité des élèves pendant la période grève du zèle |
| Rémunération des heures supplémentaires du personnel | s'il y a lieu, heures supplémentaires du personnel pendant la période de grève du zèle pour assurer la santé et la sécurité dans les écoles |
| Frais de pénalité | liées aux frais d'annulation des voyages scolaires ou des conférences payés d'avance |

Les conseils scolaires sont tenus de remplir le compte rendu des activités ci-joint et le soumettre au ministère, au plus tard le 16 février 2016 à l'adresse courriel accountability.reports@ontario.ca.

Une fois que le ministère a examiné l'information soumise, les conseils scolaires seront avisés si des supports de financement seront fournis pour couvrir ces coûts. Toutes les pièces justificatives doivent être conservés par le conseil de l'école et peuvent être demandées par le ministère pour la vérification des dépenses.

Pour de plus amples informations, veuillez contact Karyn Morra par téléphone au 416-325-8180 ou par courriel à Karyn.Morra@ontario.ca.

Original signé par:

Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Pièce-jointe

cc: Directeurs de l'Éducation